

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** GPC Calibration Standard (1X1 mL)
- **Code du produit:** CLP-341-1
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Agilent Technologies Manufacturing GmbH & Co. KG
Hewlett-Packard-Str.8
76337 Waldbronn
Allemagne
- **Service chargé des renseignements:**
Telephone: 0800 603 1000
pdl-msds_author@agilent.com
- **Numéro d'appel d'urgence:** CHEMTREC®: +(33)-975181407

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
Repr. 1B	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



GHS07

Acute Tox. 4	H302	Nocif en cas d'ingestion.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07 GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
dichlorométhane

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 1)

phtalate de bis(2-éthylhexyle)

pentachlorophénol

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.**3 Composition/informations sur les composants****· Caractérisation chimique: Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:		
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9	dichlorométhane ☠ Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	76,094%
CAS: 117-81-7 EINECS: 204-211-0	phtalate de bis(2-éthylhexyle) ☠ Repr. 1B, H360FD	1,131%
CAS: 87-86-5 EINECS: 201-778-6	pentachlorophénol ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; ☠ Carc. 2, H351; ☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,106%

· SVHC

117-81-7 | phtalate de bis(2-éthylhexyle)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

· Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 3)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

75-09-2 dichlorométhane	
VLEP	Valeur momentanée: 336 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm
VME	Valeur momentanée: 356 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 178 mg/m ³ , 50 ppm C2, risque de pénétration percutanée
117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)	
VLEP	Valeur à long terme: 5 mg/m ³
VME	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ R1B
87-86-5 pentachlorophénol	
VME	Valeur à long terme: 0,5 mg/m ³ C2, AC; Risque de pénétration percutanée

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 4)

· Contrôles de l'exposition**· Equipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Lorsque le produit est utilisé comme prévu avec des instruments Agilent, dans des conditions de laboratoire normales et en appliquant les bonnes pratiques habituelles, il n'entraîne pas d'exposition notable par voie aérienne. Une protection respiratoire n'est donc pas nécessaire.

Si en cas d'urgence, une protection des voies respiratoires est jugée nécessaire, utilisez un équipement approuvé par le NIOSH ou un organisme équivalent avec une cartouche pour gaz organiques ou acides.

· Protection des mains:

Bien qu'ils ne soient pas recommandés pour le nettoyage ou le contact prolongé avec des produits chimiques, les gants en nitrile d'une épaisseur de 280 à 330 µm sont recommandés pour une utilisation normale.

Leur délai de rupture est de 1 h.

Pour le nettoyage des déversements avec contact direct avec le produit chimique, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 300 à 380 µm et dont le délai de rupture est supérieur à 4 h. Il convient de respecter les recommandations du fabricant.

· Matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile, 280 à 330 µm d'épaisseur

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle, 300 à 380 µm d'épaisseur

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour une utilisation normale :

caoutchouc nitrile :

1 heure

Pour les contacts directs avec le produit chimique :

caoutchouc butyle :

> 4 heures

· Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques**· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:**

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 5)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation: Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé. 40 °C
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	605 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure:	13 Vol % 22 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	360 hPa
· Densité: · Densité relative · Densité de vapeur: · Taux d'évaporation:	Non déterminée. Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique: Cinématique:	Non déterminé. Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques: VOC (CE)	76,1 % 76,09 %
· Teneur en substances solides: · Autres informations	0,1 % Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 6)

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Acute Toxicity Estimates)		
Oral	LD50	1.943 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	90.909 mg/kg (rat)

75-09-2 dichlorométhane		
Oral	LD50	1.600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/L (rat)

117-81-7 phtalate de bis(2-éthylhexyle)		
Oral	LD50	>20.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (rat)
		25.000 mg/kg (lapin)

87-86-5 pentachlorophénol		
Oral	LD50	27 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	96 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	355 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

- **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 7)

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination


- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

HP 4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP 5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP 7	Cancérogène
HP 10	Toxique pour la reproduction

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Non réglementé, Quantités de minimis	-
· Numéro ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1593
· Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA	1593 DICHLOROMÉTHANE DICHLOROMETHANE
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe · Étiquette	6.1 Matières toxiques. 6.1
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 8)

· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières toxiques.
· Indice Kemler:	60
· No EMS:	F-A,S-A
· Segregation groups	Liquid halogenated hydrocarbons
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1593 DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)	Sunset date: 2015-02-21
----------	--------------------------------	-------------------------

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 22, 30, 51a, 59

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

87-86-5	pentachlorophénol	Annex I Part 1 Annex I Part 3
---------	-------------------	----------------------------------

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

117-81-7	phtalate de bis(2-éthylhexyle)
----------	--------------------------------

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.03.2019

Numéro de version 2

Révision: 23.03.2019

Nom du produit: GPC Calibration Standard (1X1 mL)

(suite de la page 9)

16 Autres informations

Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.

· Phrases importantes

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Document Control / Regulatory

· **Contact:** regulatory@ultrasci.com

· Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT: US Department of Transportation
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- SVHC: Substances of Very High Concern
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1